

Ministère de la Santé
Bureau du médecin hygiéniste
en chef, santé publique
Direction des politiques et des
partenariats pour la protection
de la santé

Case postale 12
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Tél. : 416 314-5487
Télééc. : 416 327-7438

Ministry of Health
Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health
Health Protection, Policy and
Partnerships Branch

Box 12
Toronto, ON M7A 1N3
Tel. : 416 314-5487
Fax: 416 327-7438



Le 15 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous recommander, à vous et à votre famille, de vous faire vacciner contre la grippe cette année. Les récentes épidémies de grippe aviaire rendent encore plus critique le fait que vous et votre famille soyez protégés contre la grippe.

Recommandations en matière de vaccination contre la grippe pour tous les Ontariens et Ontariennes :

Les vaccins contre la grippe sont offerts gratuitement aux Ontariennes et Ontariens âgés de plus de six mois qui vivent, travaillent ou fréquentent l'école en Ontario, et ils sont recommandés pour la population générale.

La vaccination aide à prévenir la propagation des virus de la grippe dans la communauté et protège les personnes qui peuvent être plus à risque de complications graves de la grippe, comme les personnes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques.

Recommandations en matière de vaccination contre la grippe pour les travailleuses et les travailleurs équités :

En réponse aux éclosions de grippe A(H5N1) en cours aux États-Unis, le Comité consultatif national de l'immunisation du Canada a souligné l'importance des vaccins contre la grippe saisonnière pendant la saison grippale 2024-2025 pour toutes les personnes travaillant en contact avec des oiseaux et des mammifères (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-saison-2024-2025.html>).

Les souches de grippe couvertes par le vaccin sont des infections communautaires humaines, ce qui signifie que vous êtes plus susceptible de contracter cette grippe en entrant en contact avec des personnes infectées dans votre communauté. Cependant, la prévention du mouvement des virus de la grippe entre la population humaine et la population animale est une mesure de santé publique importante visant à empêcher le réassortiment ou le mélange de différentes souches de grippe pour produire de nouveaux virus de la grippe, qui pourraient causer des maladies importantes chez les humains et les animaux. Nous envoyons une lettre semblable aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie de l'élevage dans d'autres secteurs agricoles.

Bien qu'il soit inhabituel pour les humains de contracter des infections grippales directement des animaux, de l'équipement de protection individuelle devrait être porté lorsque vous travaillez avec des animaux malades pour prévenir l'infection.

Le ministère de la Santé (MSAN) a travaillé avec des partenaires gouvernementaux pour élaborer des directives visant à aider à prévenir la transmission de la grippe des animaux aux humains. Ces documents sont disponibles en format PDF à <https://www.ontario.ca/fr/page/influenza-aviaire-hautement-pathogene-recommandations-relatives-lequipement-de-protection>

Travailleuses et travailleurs équins qui développent un syndrome pseudo-grippal :

Les personnes présentant des symptômes pseudo-grippaux (fièvre, toux, maux de gorge, douleurs musculaires et, dans certains cas, infections oculaires et pneumonie) devraient, si possible, être tenues à l'écart des étables et des animaux jusqu'à 24 heures après la disparition de leurs symptômes (48 heures pour celles qui présentent des symptômes gastro-intestinaux).

Le ministère de la Santé a mis au point une affiche que les producteurs peuvent imprimer et utiliser aux points d'entrée des étables pour aider à dépister les personnes et les employées et employés qui pourraient être infectés par la grippe avant qu'ils n'entrent dans les zones où se trouvent des animaux. Des versions électroniques de cette affiche, en deux tailles, sont disponibles en pièces jointes à la présente lettre.

Les personnes qui développent des symptômes pseudo-grippaux après avoir travaillé avec des chevaux qui présentent des signes de maladie respiratoire devraient consulter un médecin et informer leur fournisseur de soins de santé de leur exposition à des animaux malades.

Pratiquez une bonne hygiène personnelle :

Le ministère de la Santé recommande également que tout le monde, et pas seulement les travailleuses et les travailleurs de l'industrie équine, intègre ces étapes simples dans les routines quotidiennes :

- lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement avec du savon et de l'eau courante tiède après avoir manipulé des animaux et avant de manger ou de boire
- couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir lorsque vous éternuez, jetez le mouchoir immédiatement, puis nettoyez-vous les mains (p. ex., avec un désinfectant à base d'alcool)
- si vous n'avez pas de mouchoir, tousssez ou éternuez dans la partie supérieure de votre manche – pas dans vos mains
- évitez de partager de la nourriture, des ustensiles, des serviettes ou des mouchoirs
- gardez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (gel ou lingettes) à portée de main au travail, à la maison et dans votre véhicule

Le ministère de la Santé travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise (MAAAO) pour réduire le risque de transmission de la grippe entre les humains et le bétail. Si vous avez des questions sur la santé humaine, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins primaires ou votre bureau de santé publique local. Si vous avez des préoccupations au sujet de votre bétail, veuillez prendre contact avec le MAAAO ou votre vétérinaire.

Nous apprécions votre aide pour aider à protéger tout le monde en Ontario contre la grippe.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de se faire vacciner contre la grippe, communiquez avec votre médecin, votre infirmière praticienne ou infirmier praticien, votre bureau de santé publique ou votre pharmacienne ou pharmacien. Pour trouver une clinique de vaccination contre la grippe près de chez vous, veuillez prendre contact avec votre bureau de santé publique local (une liste des bureaux de santé publique locaux se trouve à <https://www.ontario.ca/fr/page/emplacements-des-bureaux-de-sante>).

Cordialement,

Initialement signé par
Jodi Melnychuk
Directrice

Pièce jointe



Nettoyez-vous les mains

Les maladies respiratoires comme la grippe se transmettent facilement entre les êtres humains et les animaux.

Lisez attentivement

1. Avez-vous **COMMENCÉ** à tousser ou votre toux s'est-elle aggravée?
2. Avez-vous le **souffle court**?
3. Avez-vous de la **FIÈVRE**?

Si la réponse à **L'UNE** de ces **TROIS** questions est oui, veuillez contacter votre responsable local à _____ **avant de poursuivre.**